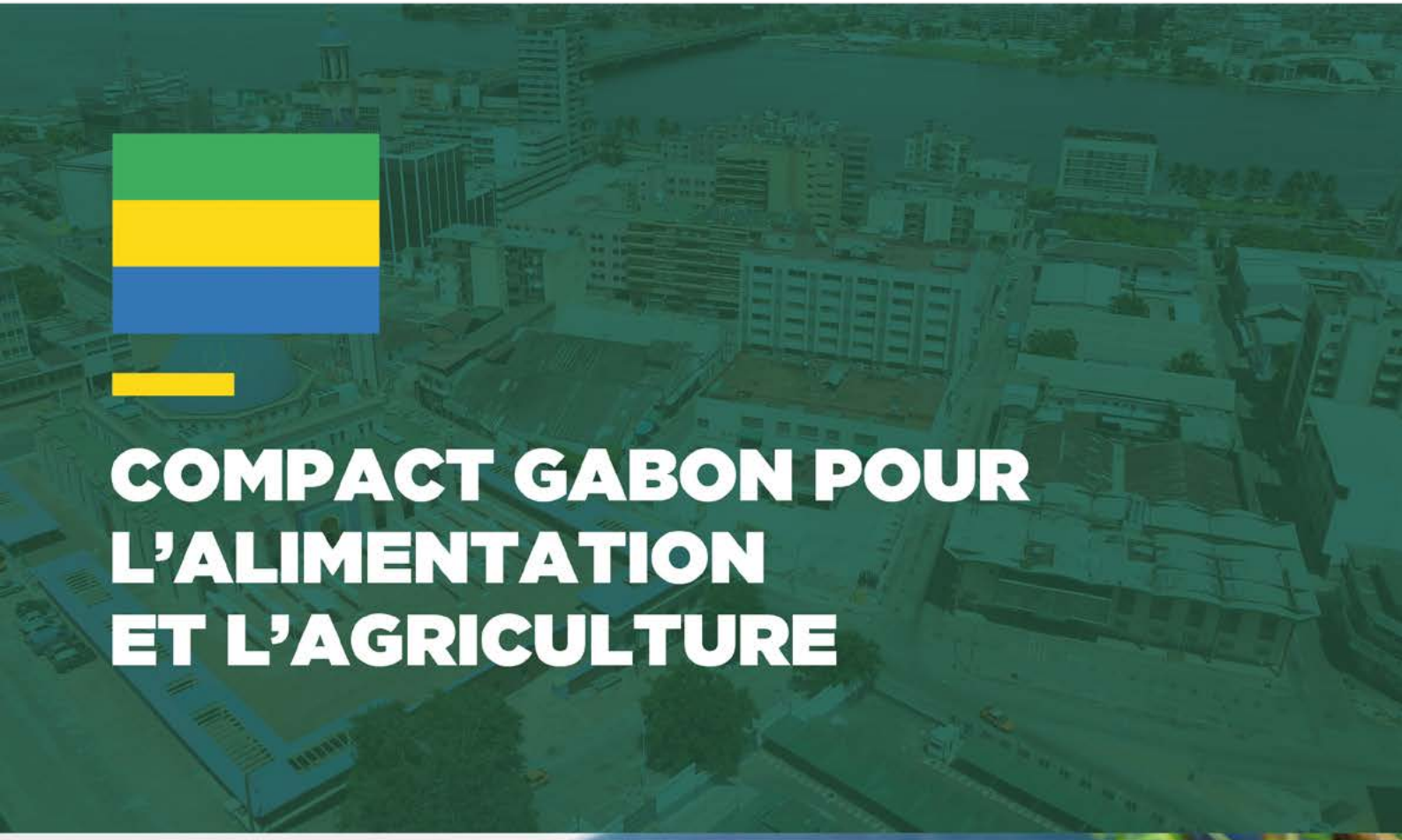
African Union



COMPACT GABON POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE





Resumé exécutif

1. Stratégie

Le Pacte vise à transformer l'agriculture en un secteur orienté vers les affaires et commercialement viable, capable de garantir l'autosuffisance alimentaire et de mettre fin à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

Pour atteindre les objectifs, le Pacte s'appuiera sur trois actions prioritaires :

- La mobilisation d'investissements plus importants, plus nombreux et de meilleure qualité.
- La transformation des chaînes de valeur entières.
- La transformation facilitée par le secteur public, mais dirigée par le secteur privé.

2. Engagement politique

Le Gabon prévoit d'augmenter de 100 000 hectares sa surface agricole d'ici à 2025, et le pays pourra atteindre une production supplémentaire de 46 438 tonnes de banane plantain, 23 000 de tonnes de riz et 44 000 tonnes de manioc.

À travers la mise en œuvre du Pacte, le Gabon s'engage à atteindre ces objectifs de production et arriver à l'autosuffisance, générant des progrès significatifs vers l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition en Afrique0

3. Engagement de financement et partenariats

Le Gabon mobilisera 711 millions de dollars américains pour la mise en œuvre du Pacte, notamment à travers :

- 250 millions de dollars au titre des dépenses d'investissement sur fonds propres, y compris les contributions des bailleurs de fonds.
- 83 millions de dollars de financement public, assuré en partie sur le budget de l'État.
- 276 millions de dollars à la charge du secteur privé.

4. Mécanisme de coordination

Afin de parvenir à un approvisionnement en produits alimentaires et agricoles et d'obtenir des résultats à grande échelle pour atteindre les objectifs fixés par le Pacte, il conviendrait de stimuler l'action à travers la création d'un Conseil présidentiel de haut niveau.

En tant qu'instance hiérarchique de niveau politique supérieur et techniquement reconnu, il garantira la cohérence du Pacte et son arrimage avec la vision du Plan « Gabon Émergent 2025 ».

La coordination du Pacte sera assurée par le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAEPG). Le Secrétariat général du MAEPG sera l'organe d'exécution. Le comité de pilotage, déjà en place pour le suivi du programme GRAINE, assurera la bonne exécution du Pacte.

Dans chaque province, les Comités de coordination technique provinciaux (CCTP) créés pour le PAPG 2 et présidés par les gouverneurs des provinces, assureront la supervision des activités du Pacte.





Table de matières

1.	Introduction et état des lieux	1
2.	Plans nationaux d'investissement agricole et progrès réalisés à ce jour	7
3.	Combler le déficit : que faire ?	6
4.	Contribution des partenaires aux principales possibilités	10
5.	Un appel à l'action	12
6.	Mise en œuvre	16
7.	Déclaration du Gouvernement et des partenaires	18



1

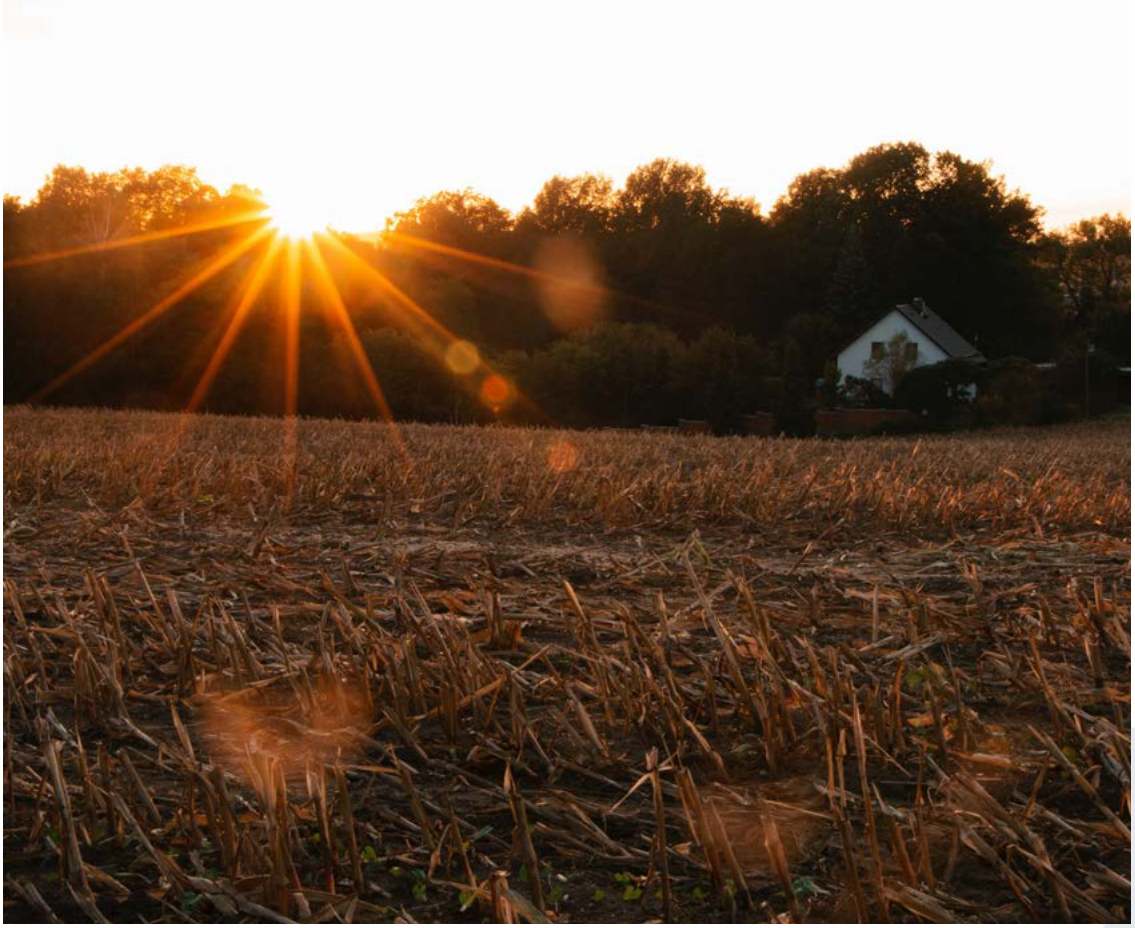
Introduction et état des lieux

Situation actuelle de l'approvisionnement alimentaire

Le Gabon est situé dans le golfe de Guinée, à cheval sur l'équateur, et s'étend sur 267 667 km2. Sa population est estimée à deux millions d'habitants. Le Gabon dispose de 23 millions d'hectares, 800 kilomètres de côtes, 10 000 km2 de réseau hydrographique, cinq millions d'hectares de terres arables, dont seulement 8% exploitées. La pluviométrie est estimée à environ 25 000 mn par an.

Le secteur agricole est peu développé et dominé par de petites exploitations familiales pratiquant une agriculture vivrière à faible productivité.
La contribution agricole au PIB représentait 4,4% du PIB en 2019, avec une croissance de 7%, en moyenne par an, entre 2010 et 2019. Le PIB du secteur de l'agroalimentaire représentait environ 2% du PIB en 2019, avec une croissance de 3% en moyenne. L'agriculture emploie autour de 40% de la population rurale du Gabon. Seulement 0,7% du budget de l'État est investi dans le développement agricole. Le poids du secteur dans l'emploi total est important avec moins de 20% des emplois du pays, dont 50% dans la filière de l'huile de palme par an entre 2010 et 2019.

Le secteur a connu une forte croissance ces dernières années. Cependant, avec des importations alimentaires en nette progression de 11% chaque année, le pays reste dépendant des importations (60% de la consommation alimentaire importée), avec un volume de production locale limité. Cette dépendance à l'importation des denrées alimentaires coûte plus de 450 milliards de FCFA par an à l'État. La croissance du secteur agricole reste insuffisante pour répondre à la demande locale, créant ainsi un déficit commercial estimé à environ 485 millions de dollars américains en 2019 (environ 270 milliards de FCFA).



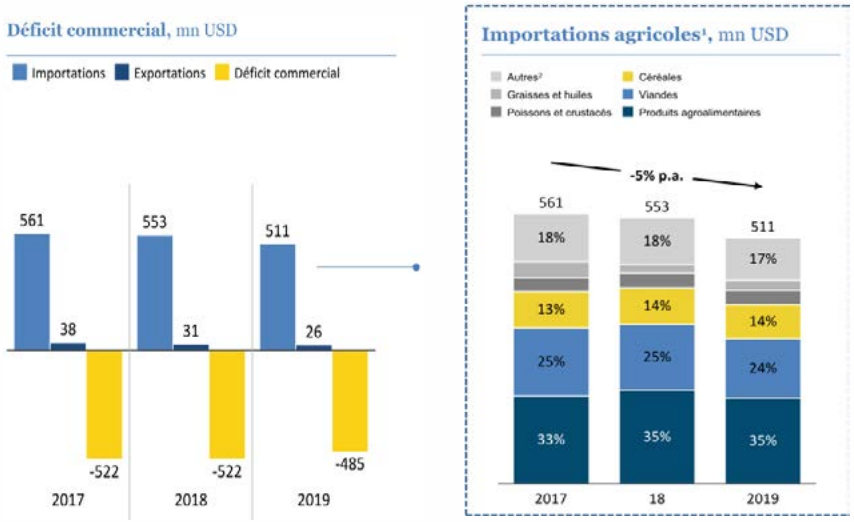
Balance commerciale liée au secteur agricole

Avec un faible niveau de production et de transformation des produits agricoles, les importations du Gabon représentaient 14% en 2019. En effet, le pays importe plus de 275 000 tonnes de produits alimentaires et 80% de ses importations sont constituées de blé, de riz et de volaille. La facture des importations alimentaires a franchi, en 2013, le seuil des 650 millions de dollars. Elles sont en hausse annuelle de 11% et portent principalement sur les aliments clés susmentionnés.

De ce fait, le Gabon souffre aujourd'hui d'une forte dépendance à l'égard des importations alimentaires, avec un taux de dépendance de près de 60%.

Le déficit commercial (485 millions de dollars en 2019) est en baisse grâce à la baisse des importations de 5% par an entre 2017 et 2019, parallèlement à une hausse de la production locale (voir tableau ci-après).

Figure n°1 : déficit Commercial



Source : République du Gabon-Plan d'accélération de la transformation 2021-2023

En général, l'agriculture gabonaise est caractérisée par une faible productivité, ce qui rend le pays fortement dépendant de l'extérieur pour sa sécurité alimentaire. Les principaux produits agricoles du Gabon importés selon les statistiques établies par la FAO sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 1 : principaux produits agricoles importés

N°	Produits	Quantité (tonnes)
1	Blé	94400
2.	Viande de volaille	54901
3.	Huile de palme	26564
4.	Malt d'orge	13431
5.	Préparations alimentaires, Nda	11123
6.	Viande de dinde	10007
7.	Vin	9220
8.	Bière d'orge	8004
9	Farine de maïs	5636
10	Pâtisserie	5467

Source : FAO, 2011

La part commercialisée reste assez faible et les revenus paysans proviennent de la vente des surplus vivriers, mais également des cultures de rente (café, cacao, etc) et des produits de la chasse et de la pêche.

Tableau n°2 : principaux produits du pays

N°	Produits	Quantité (tonnes)
1.	Manioc	300000
2.	Bananes plantains	285000
3.	Sucre, canne	260000
4.	Ignames	200000
5.	Taros (colocases)	63000
6.	Légumes frais, nda	50000
7.	Maïs	44000
8.	Viande, gibier	26200
9	Arachides non décortiquées	24000
10	Caoutchouc naturel	21000

Source : FAO, 2011

Facteurs externes clés

Au Gabon, la pandémie de Covid-19 a accentué les importations en produits alimentaires en 2020. Ces importations ont subi une hausse de 4,70% par rapport au niveau de 2019 (Nze Diakité, 2021). La production locale a diminué selon le calendrier saisonnier des cultures à cause de l'interruption du travail (agriculteurs malades par exemple, ce qui a impliqué une baisse de la main-d'œuvre). Cela a affecté le travail de la terre, les semis, la croissance des cultures, la récolte et les activités post-récolte. En effet, les restrictions liées à la pandémie ont théoriquement affecté la deuxième saison culturale entre mars et juin 2020, en perturbant la fertilisation, le désherbage et la lutte contre les ravageurs et les maladies. En outre, la pandémie a surtout affecté la santé alimentaire et nutritionnelle à travers l'impact négatif sur les chaînes d'approvisionnement.

Les perturbations du marché sur le plan international et national en raison de la guerre en Ukraine affectent la disponibilité, l'accès et les prix des produits agricoles, des aliments et des intrants agricoles. Par conséquent, le Gabon, étant un grand importateur, est directement pénalisé. Lorsque le marché national est touché, les ménages subissent des prix de denrées plus élevés, et les producteurs et autres acteurs de la chaîne de valeur locale voient leurs revenus diminuer à cause du déséquilibre entre l'offre et la demande (FAO, 2021a).

Productivité globale

Estimation des écarts d'approvisionnement à l'échelle nationale du manioc, de la banane plantain et du riz. L'offre nationale pour les spéculations majeures sont de l'ordre de 230 000 tonnes par an pour le manioc, 175 000 t/an pour la banane plantain et 109 000 t/an pour le riz. Ces productions sont inférieures à la demande nationale pour chacune des spéculations (manioc : 360 000 ; banane plantain : 260 000 ; riz : 65 000). Les écarts d'approvisionnement en tonnes/an sont respectivement de 130 000, 85 000 et 44 000.

Tableau 3 : approvisionnement des spéculations majeures au niveau national

Approvisionnement à l'échelle nationale	*Principales Spéculations*			*Total*
	Manioc	*Banane Plantain*	*Riz*	
Offre nationale[1] (tonnes/an)	*230 000*	*175 000*	*109 000[2]*	*514 000*
Demande nationale (tonnes/an)	*360 000[3]*	*260 000[4]*	*65 000[5]*	*685 000*
Ecarts (tonnes/an)	*130 000*	*85 000*	*44 000*	*259 000*

FAO, 2018. Plan de développement stratégique de la FENATAG. 2018-2022.
Plan de relance du secteur agricole du Gabon, Libreville, Juillet 2017. Offre nationale en 2020.
La demande annuelle a été calculée sur la base de la consommation annuelle par habitant qui est de 0,18 tonne, multiplié par la population du Gabon d'environ 2 000 000 d'habitants.
La demande annuelle a été calculée sur la base de la consommation annuelle par habitant qui est de 0,13 tonne, multiplié par la population du Gabon d'environ 2 000 000 d'habitants.
La quantité d'importation du riz a été considérée comme l'expression de la demande nationale. Le niveau de production demeurant très faible.

Tableau 4 : évolution de la balance commerciale de 2018 à 2020

Approvisionnement à l'échelle nationale	*Principales Spéculations*			*Total*
	Manioc	*Banane Plantain*	*Riz*	
Offre nationale[1] (tonnes/an)	*230 000*	*175 000*	*109 000[2]*	*514 000*
Demande nationale (tonnes/an)	*360 000[3]*	*260 000[4]*	*65 000[5]*	*685 000*
Ecarts (tonnes/an)	*130 000*	*85 000*	*44 000*	*259 000*

Source: BEAC, DGEPF * Estimations

Balance commerciale nationale

En 2018, la balance commerciale du Gabon a été excédentaire. L'évolution du commerce extérieur a été marquée par une hausse des exportations (+19,4%) et une diminution des importations (-8,3%).
Entre 2019 et 2020, on observe une diminution de l'excédent commercial de 43% à 1 050,3 milliards de FCFA. Ce recul est lié à la contraction des exportations de 26% à 2 733,7 milliards de FCFA. Cette contreperformance s'explique par la baisse des ventes du secteur pétrolier (-36,9%).

Tableau 4 : évolution de la balance commerciale de 2018 à 2020

En milliard de FCFA	2018	2019	2020	Var 20/19
Exportation (Fob)	3 438,3	3 694,1	2 733,7	-26,0 %
Importation (Fob)	1 711,7	1 850,0	1 683,4	-9,0 %
Balance commerciale	1 726,6	1 844,1	1 050,3	-43,0 %

Source: BEAC, DGEPF * Estimations

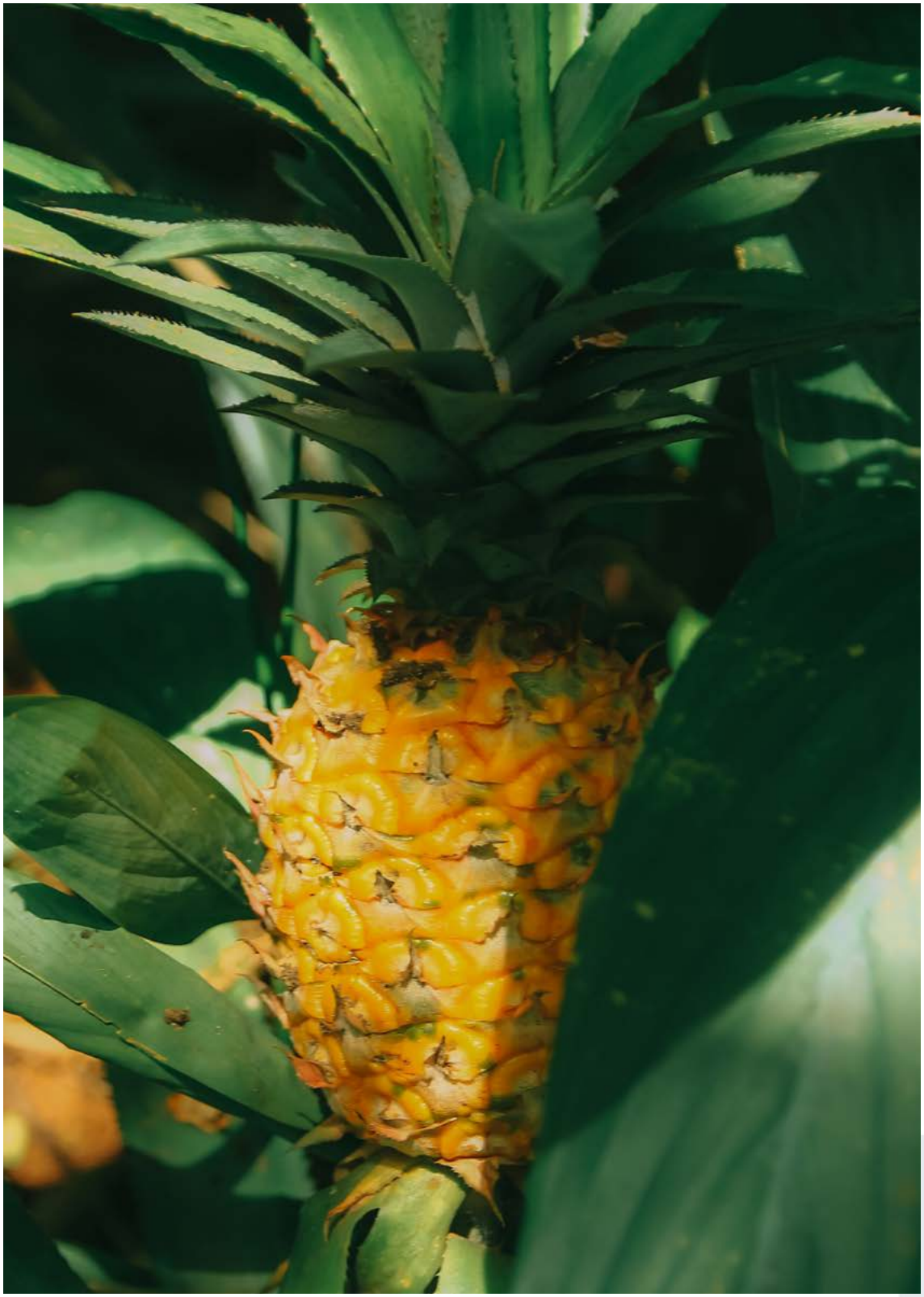
La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a fortement bouleversé le marché pétrolier, entraînant une surabondance de l'offre qui a pesé sur les prix du baril (-33,9% à 42,3 dollars le baril en moyenne). En outre, les importations ont diminué de 9% à 1 683,4 milliards de FCFA. Cette orientation s'explique notamment par la contraction des commandes du secteur pétrolier, dans un contexte de ralentissement de l'activité économique.

Le Gabon importe près de 1,5 milliard de dollars de denrées alimentaires chaque année (Madeleine Berre, ministre de la Promotion des investissements, 2018).

Productivité globale

Concernant les spéculations majeures, les rendements se présentent comme suit :

- Pour la banane plantain, les rendements moyens (5 à 6 t/ha) stagnent depuis les années 60.
- Concernant le manioc, les rendements moyens sont très faibles (4 à 5 t/ha), l'intensification des systèmes de production traditionnels constitue une priorité.

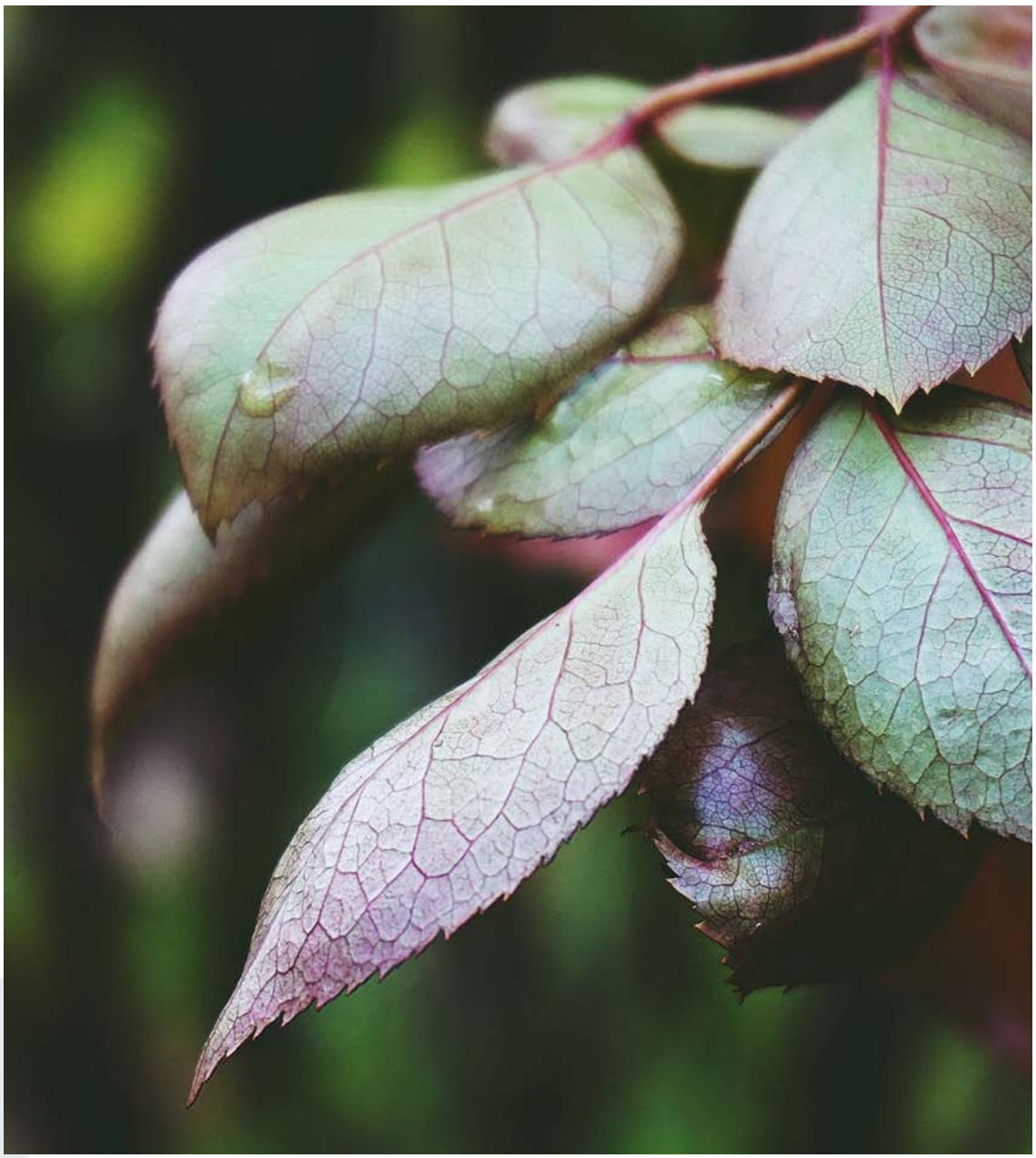


Pertes après récolte et valeur ajoutée

Niveau de perte post-récolte. En plus de la faible productivité agricole, le Gabon fait face à d'importantes pertes post-récolte, notamment au niveau des producteurs n'ayant pas un accès aisé au marché. Cette situation se traduit par une faible diversification des produits transformés et prêts pour la commercialisation, un manque de techniques de conservation appropriées pour les produits primaires hautement périssables, accessibles à la majorité des producteurs.

De manière spécifique, les pertes post-récolte peuvent s'observer au niveau des spéculations principales suivantes :

- Manioc : en moyenne, un minimum de 25% de pertes est enregistré entre la production brute et la consommation nette, dû, entre autres, aux pourritures, aux pertes à la transformation, à l'épluchage, etc.
- Banane plantain : en moyenne, 30 à 40% de pertes en poids sont enregistrés entre la production brute (régimes) et la consommation nette, dû, entre autres, aux pourritures, à l'épluchage, etc.



Capture de valeur insuffisante

Le développement des chaînes de valeur agricoles à l'échelle de l'Afrique reste un défi majeur pour la capture d'une valeur ajoutée de nature à satisfaire les consommateurs, enclins de plus en plus à la consommation de produits importés à forte valeur ajoutée. Au Gabon, les chaînes de valeur du manioc, de la banane plantain et du riz ne font pas exception. Bien que la transformation de certains produits comme le manioc (bâtons de manioc, farine boulangère, gari et pate de manioc) et la banane plantain (chips) en des produits à valeur ajoutée relative soit observée au niveau national, son impact au niveau de l'économique nationale reste insuffisant. Il en est de même de son incidence sur les revenus des producteurs et de leurs moyens d'existence. Par conséquent, du fait de la faible valeur ajoutée, ces produits ont un accès limité au sein des marchés fortement influencés par les règles de la concurrence.



Manque d'accès aux marchés

Avec des consommateurs de plus en plus exigeants en termes de qualité, l'accès limité des produits agricoles à valeur ajoutée aux marchés se justifient à travers une combinaison de facteurs :

- La faible production (inadéquation entre l'offre et la demande).
- Le faible niveau d'investissement dans le secteur agricole.
- Les pertes post-récolte dues à l'indisponibilité des technologies de transformation et de consommation.
- L'accès limité aux semences, aux intrants agricoles et aux conseils agricoles de qualité, l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de production et de commercialisation agricoles.
- La faible interconnectivité entre les différents maillons de la chaîne des filières.





2

Plans nationaux d'investissement agricole et progrès réalisés à ce jour

Un Pacte et une Vision

Le Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture au Gabon vise à transformer l'agriculture en un secteur orienté vers les affaires et commercialement viable, capable de garantir l'autosuffisance alimentaire et de mettre fin à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Pacte s'appuiera sur trois actions prioritaires:

- Mobilisation d'investissements plus importants, plus nombreux et de meilleure qualité.
- Transformation des chaînes de valeur entières.
- Transformation facilitée par le secteur public, mais dirigée par le secteur privé.

Une Vision : le plan stratégique Gabon Émergent (PSGE). Les trois éléments fondamentaux qui constituent le socle du plan stratégique sont :

- Un engagement politique du gouvernement gabonais à travers un Plan d'accélération de la transformation (PAT).
- Une Stratégie de développement agricole déclinée dans le PAT, dont le but est de renforcer la souveraineté alimentaire et de développer les filières exportat ices.
- Un engagement du Gabon au Pacte dans la perspective de contribuer à réduire la pauvreté, à éliminer la faim et la malnutrition en Afrique d'ici à 2025.

Les grandes lignes du programme de transformation agricole pour atteindre l'autosuffisance

La nouvelle Stratégie agricole devrait permettre, d'ici à 2025, une augmentation de la production agricole de 45% et un objectif d'accroissement de la part de l'agriculture dans le PIB de 10%, contre 4,4% en 2019.
Afin de matérialiser sa Vision, le gouvernement du Gabon a engagé une série de réformes :

La Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) à travers l'adhésion du Gabon au mouvement SUN, le plan d'action, le cadre commun des résultats, les guides alimentaires pour la promotion des régimes sains au Gabon, les recommandations alimentaires et nutritionnelles (RAN) élaborées et le livret de recettes en cours d'élaboration.

L'adoption et la mise en œuvre du Plan national d'affectation des terres (PNAT) à travers la prise de cinq décrets de création de zones agricoles à forte productivité (ZAP) qui vont permettre, pour la première fois dans le pays, de mettre à disposition des opérateurs économiques, des investisseurs et des promoteurs, des terres agricoles sécurisées.

La mise en place d'un système national semencier performant à travers notamment l'adoption de la loi portant politique semencière dans la République du Gabon.
Tout ce corpus de réformes vise à renforcer la souveraineté alimentaire du Gabon et à développer les filières exportatrices, augmenter les surfaces agricoles cultivées, mettre en place les catalyseurs clés nécessaires au développement du secteur (infrastructures, formation, accès au financement, régulation des importations) et encourager la transformation des produits agricoles sur le territoire gabonais.



Objectifs de production dans des chaînes de valeur agricoles spécifiqies

Le Gabon a besoin d'aide et d'investissement pour :

Atteindre une production supplémentaire de 46 438 tonnes de banane plantain, 23 000 millions de tonnes de riz, 44 000 de tonnes de manioc.

Réaliser une valeur ajoutée de xx millions de tonnes de manioc, xx millions de tonnes de riz, xx millions de tonnes de banane plantain.

Tableau 5 : objectifs de production des chaînes de valeur spécifiques

Spéculations majeures			
Chaînes de valeur spécifiques	Spéculations majeures		
	Manioc	Banane Plantain	Riz
Production actuelle			
Production Projetée en 2025 (tonnes)	430 000	340 000	23000
Transformation et commercialisation			

L'atteinte des objectifs de production nécessitera une feuille de route efficace et efficiente axée sur les composantes suivantes :

Une plus grande résilience. Le Gabon compte sur sa politique de vulgarisation agricole basée sur :

- Le développement d'une industrie semencière.
- La mise à disposition des terres agricoles.
- Le développement de la mécanisation et de la transformation.
- Un accès garanti au marché.

Des rendements plus élevés. GRAINE vise à développer, en dix ans, 20 000 hectares de cultures vivrières (banane, manioc, piment, tomate, etc., en misant sur les possibilités d'accélérer le développement du manioc avec un taux de couverture du besoin déjà relativement élevé (43%) et du plantain dont le taux de couverture est actuellement à 25%. Le développement de la riziculture reste complexe et coûteux notamment pour la mise en place des systèmes d'irrigation.

Des terres cultivées supplémentaires. Dans l'objectif d'accroître sa production agricole, le Gabon prévoit d'augmenter de 100 000 hectares sa surface agricole d'ici à 2025, dont environ :

- 5 000 d'hectares pour la culture du riz (double culture sur terres irriguées).
- 15 000 hectares de maïs.
- 1 000 hectares de soja.
- 50 000 hectares pour la culture de la banane plantain.
- 100 000 hectares pour le manioc.

Plan national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle de seconde génération (PNIASAN 2)

Dans le secteur agricole, en cohérence avec le plan stratégique Gabon Émergent (PSGE), qui énonce les grandes alternatives de développement retenues pour une projection Gabon vert à l'horizon 2025, le pays a élaboré son plan d'investissement agricole



Efforts et investissements au gabon

Dans le secteur agricole, plusieurs efforts qui concourent aux investissements ont été consentis.
Ces efforts se résument comme suit :

- Les exonérations (exonération de la TVA des produits de l'agriculture, exonération de l'impôt sur les sociétés pour les coopératives agricoles, et les GIE et les sociétés de transformation de produits agricoles, exonération de l'impôt foncier pour les terrains ruraux exploités à des fins d'activités agricoles ou d'élevage) aux bénéfices des acteurs de chaînes de valeur.
- La mise à disposition de 55 000 hectares pour la création de zones agricoles à forte productivité (ZAP) à Andem, Kango, Bifoun-Abanga, Mboukou et Idemba.
- La création d'un pôle scientifique à Akanda (complexe de cinq laboratoires) pour accompagner le développement agricole.
- La mise en œuvre du Programme GRAINE et du Projet de développement agricole et rural 2 (PDAR 2) en cours.

Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) a été élaborée par le Gabon sous financement de la FAO, qui ambitionne, à l'horizon 2025, d'éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes et de garantir la souveraineté alimentaire et nutritionnelle à l'ensemble de sa population en vue d'améliorer son bien-être et de lui permettre de participer vivement à la croissance et au développement du pays.

Le Gabon s'est engagé dans une approche concertée, multisectorielle et multi-acteurs, pour la période 2017-2025. Ce document de politique sert d'outil de référence et de plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs à atteindre en vue d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée.



Réalisation et lacunes du pniasan 2

À travers le PNIASAN 2, le Gabon a prévu plusieurs initiatives visant à : i) améliorer l'accès à la terre et aux financements ; ii) développer durablement des filières végétales ; iii) améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; iv) développer les capacités institutionnelles et les ressources humaines, et promouvoir les femmes et les jeunes.

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le PNIASAN 2 a été décliné à travers la mise en œuvre du Programme GRAINE (assurer la sécurité alimentaire du Gabon, améliorer la vie des Gabonais en leur proposant des opportunités entrepreneuriales agricoles attractives, améliorer la balance commerciale du Gabon), et du Projet de développement agricole et rural dans sa 2ème phase (améliorer de façon durable les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition des petits producteurs, femmes, jeunes et peuples autochtones de trois provinces du Gabon).

La mise en œuvre du PNIASAN 2 pour la période 2017-2022 nécessite la mobilisation de 275 milliards de francs CFA. Cela se décompose en 180 milliards de FCFA de financement public, assuré en partie sur le budget de l'État au titre des dépenses d'investissement sur fonds propres (environ 30 milliards), y compris les contributions des partenaires techniques et financiers au titre de l'aide au développement notamment la Banque africaine de développement, l'AFD et le FIDA pour 145 milliards de FCFA et le PPP au programme GRAINE pour 85 milliards de FCFA ; le reste sera supporté par le secteur privé bancaire, les OPA et les autres parties prenantes. Cela ne prend pas en compte les investissements des grands groupes agro-industriels tels que SIAT Gabon et OLAM.

Toutefois, certaines incohérences sur le PNIASAN 2 ont été relevés et concernent :

- L'inadéquation entre la période couverte par le plan stratégique Gabon Émergent (PSGE), « Vision Horizon 2025 » et la durée du Plan d'investissement 2017-2022.
- Le tableau portant sur le coût d'investissement décline, certes, les différentes composantes par programme du PNIASAN 2 mais, en revanche, il ne renseigne pas sur les besoins en financement à mobiliser suivant les catégories précises (PPP, FINEX, ETAT) de même que l'affectation des coûts dédiés aux partenaires techniques et financiers du Gabon.
- Le plan d'investissement ne renseigne pas suffisamment sur les stratégies susceptibles de mobiliser les ressources financières pour assurer son exécution.

Indicateurs clés de performance agricole (KIPS) et résultats actuels

Selon le PNIASAN 2, les indicateurs clés de performance dans le secteur agricole peuvent se résumer sur le plan macroéconomique et en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Sur le plan macroéconomique, il s'agit des indicateurs suivants :

- La part du secteur dans la création de la richesse nationale continue de baisser. Elle passe de 8,1% à 6,8% du PIB sur la période 1990-1995, puis à 5,1% sur les périodes respectives de 1995-2003 et 2003-2009. En 2019, elle se situe à 4,4%. La productivité de la terre sur la période 1990-2006 a connu une croissance modeste, comprise entre 0,7% et 1,4%, et se situe à un niveau de 39,2 dollars par hectare sur la période 2003-2008. On estime que la surface cultivée par actif rural est de 0,20 hectare en 2012. À date, la production agricole est caractérisée par une faible productivité en raison du vieillissement de la population et de la pénurie en force de travail en milieu rural.
- .La productivité du travail s'est accrue de 0,6% de 1990-1995, de 2,4% de 1995-2003 et de 1,3% de 2003-2006. Cette progression est restée continue. Le secteur a connu une croissance forte au cours de ces dix dernières années. Cependant, cette croissance ne parvient pas à couvrir la demande locale avec environ 20% des emplois du pays, soit 17 000 emplois, dont 50% dans la filière de l'huile de palme.
- L'emploi des fertilisants dans l'agriculture gabonaise est très faible, se situant sur la période 2003-2007 à une dose moyenne de six kilos par hectare. À date, cette situation n'a guère changé et se traduit par une faible utilisation des fertilisants, pesticides et semences améliorées, entraînant ainsi une faible productivité agricole. Par conséquent, le Gabon se place dans une position de pays importateur net de produits agricoles, ce qui est visible particulièrement durant la période 2003-2007 avec un accroissement annuel moyen de 34,3%. Malgré la réduction du déficit de 7% entre 2017 et 2019 grâce à une baisse des importations estimée à 14%, la balance commerciale des produits agricoles reste déficitaire d'environ 485 millions de dollars.

En termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, il s'agit des indicateurs suivants :

- La consommation alimentaire des ménages dépend fortement des prix d'importations alimentaires, qui s'élevaient, en 2018, à plus de 450 milliards de FCFA par an. Selon l'enquête sur les dépenses des ménages réalisée en 2003 à Libreville, l'alimentation occupe le premier poste avec 31,7% de la dépense annuelle. Sur les périodes 2008-2010 et 2013-2015, les importations sont passées respectivement de 215 milliards de FCFA à 351 milliards de FCFA. Cette progression constante des coûts d'importation des denrées alimentaires montre que l'État gabonais dépense énormément pour assurer la disponibilité alimentaire des ménages.

En dépit de ces investissements consentis pour répondre aux besoins alimentaires des ménages, l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans reste préoccupant. Les indicateurs ci-dessus illustrent parfaitement cette situation :

- La malnutrition chronique affecte 17% des enfants de moins de cinq ans, dont 11% sous une forme modérée et 6% sous une forme sévère.
- La malnutrition aigüe atteint 3% des enfants de moins de cinq ans et l'insuffisance pondérale est de 6%.

Toutefois, sur la période 2000-2012 et au vu des résultats de l'enquête démographique et de santé de 2012 (EDSG-II 2012), la tendance est à une amélioration globale : l'indice du retard de croissance passe de 21% en 2000 à 14% en 2012, et l'indice d'insuffisance pondérale a diminué de 12% à 8%, tandis que la prévalence de la malnutrition aigüe est restée stable à 3%.

Tendances nationales du PNIASAN 2

L'incidence de la pauvreté s'est accentuée entre 1990 et 2005, passant de 27% à 33%. Selon l'enquête démographique et de santé de 2012, l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans est préoccupant. La malnutrition chronique affecte 17% d'entre eux, dont 11% sous une forme modérée et 6% sous une forme sévère. Elle est deux fois plus élevée en milieu rural (29%) qu'en milieu urbain (14%).
En 2005, les urbains représentent 86% de la population et 78% des pauvres, contre 23% des pauvres en milieu rural où une réduction de la pauvreté de 1% serait imputable pour 55% à la croissance agricole.
Depuis 2010, le Gabon a fait du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) un instrument privilégié de réduction de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. Dans cette perspective, le PNIASAN 2 envisage cette réduction par une croissance agricole durable, fixée à 8,4%, susceptible de réduire les importations de denrées alimentaires.

Tableau 6 : tendances nationales du PNIASAN 2 sur la croissance du PIB, la pauvreté et la malnutrition chronique

Indicateurs		Cible 2020	Cible 2025
Taux annuel de croissance du PIB agricole	3.3%	> 8.4 %	20%
Réduction de l'incidence de la pauvreté	33%	16.7%	
Taux de malnutrition chronique	17%	< 5%	

Source : PNIASAN 2 (2017-2022)

Au regard de la faible productivité agricole, de la stagnation de la part du secteur dans la création de la richesse nationale (PIB : 4,4%), de la croissance continue des coûts d'importation des denrées alimentaires, d'énormes investissements ont été consentis et traduisent la volonté du gouvernement gabonais à faire du secteur agricole un moteur de souveraineté alimentaire axé sur le développement des filières exportatrices.

Cependant, force est de constater que les données actuelles portant sur la croissance du secteur agricole sont loin de réduire le niveau de pauvreté, le niveau d'insécurité alimentaire ainsi que le fossé observé à travers le déficit de la balance commerciale.



3

Combler le déficit : que faire ?

Conséquences de l'inaction sur le contexte global de l'agriculture

En l'absence d'initiatives, la contribution du secteur agricole dans l'économie nationale ne pourrait atteindre sa cible en 2025 (20% du PIB, contre 4,4% en 2022). Il en serait de même pour l'ambition de consacrer jusqu'à un million d'hectares de terres à la production agricole.
Si rien n'est fait, la situation actuelle pourra se complexifier et se traduire davantage par :

- Des difficultés d'accès au financement (les acteurs du secteur éprouvent des difficultés pour obtenir des prêts).
- Une trop grande prédominance de l'État dans le secteur.
- Un manque d'infrastructures couvrant toute la chaîne de valeur (production -> consommation).
- Des difficultés d'accès au foncier (processus d'acquisition de terres long et complexe).
- Une main d'œuvre limitée, faiblement qualifiée et coûteuse.
- Des difficultés d'accès à des semences de qualité adaptées au sol gabonais dues au faible développement des filières semencières.
- Les coûts élevés des intrants et semences sur les marchés internationaux.
- Un secteur dominé par des structures artisanales avec un manque d'acteurs structurés ne permettant pas une production à grande échelle.

- La forte dépendance du pays aux importations avec un déficit commercial de 485 millions de dollars en 2019.
- Un faible niveau de transformation des produits.
- Le manque de productivité de l'appareil productif avec des installations vieillissantes et faiblement automatisées.
- Un faible effet d'échelle lié à la taille limitée des acteurs et des exploitations.
- Le manque de synergies le long de la chaîne de valeur en raison d'un manque d'intégration des filières (manioc, banane plantain et riz).
- Un manque de productivité de la main d'œuvre qui manque de formation et de savoir-faire.

Impacts positifs potentiels de la réalisation des objectifs du Pacte

Le Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture au Gabon aura pour principal impact positif potentiel la transformation de l'agriculture en un secteur orienté vers les affaires et commercialement viable, capable de relever les différents défis contenus dans le PNIASAN 2, à savoir : garantir l'autosuffisance alimentaire, mettre fin à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

Afin de produire cet effet, les interventions spécifiques du Pacte seront axées autour des objectifs suivants : i) mobiliser des investissements plus importants, plus nombreux et de meilleure qualité ; ii) transformer des chaînes de valeur entières ; iii) promouvoir la facilitation de la transformation par le secteur public, mais dirigée par le secteur privé.

Dans cette perspective, la mise en œuvre du Pacte apportera certainement des réponses aux besoins alimentaires du pays, pour réduire la dépendance du pays aux importations des denrées alimentaires, créer plus d'emplois pour les jeunes et les femmes à travers la promotion de l'agrobusiness.

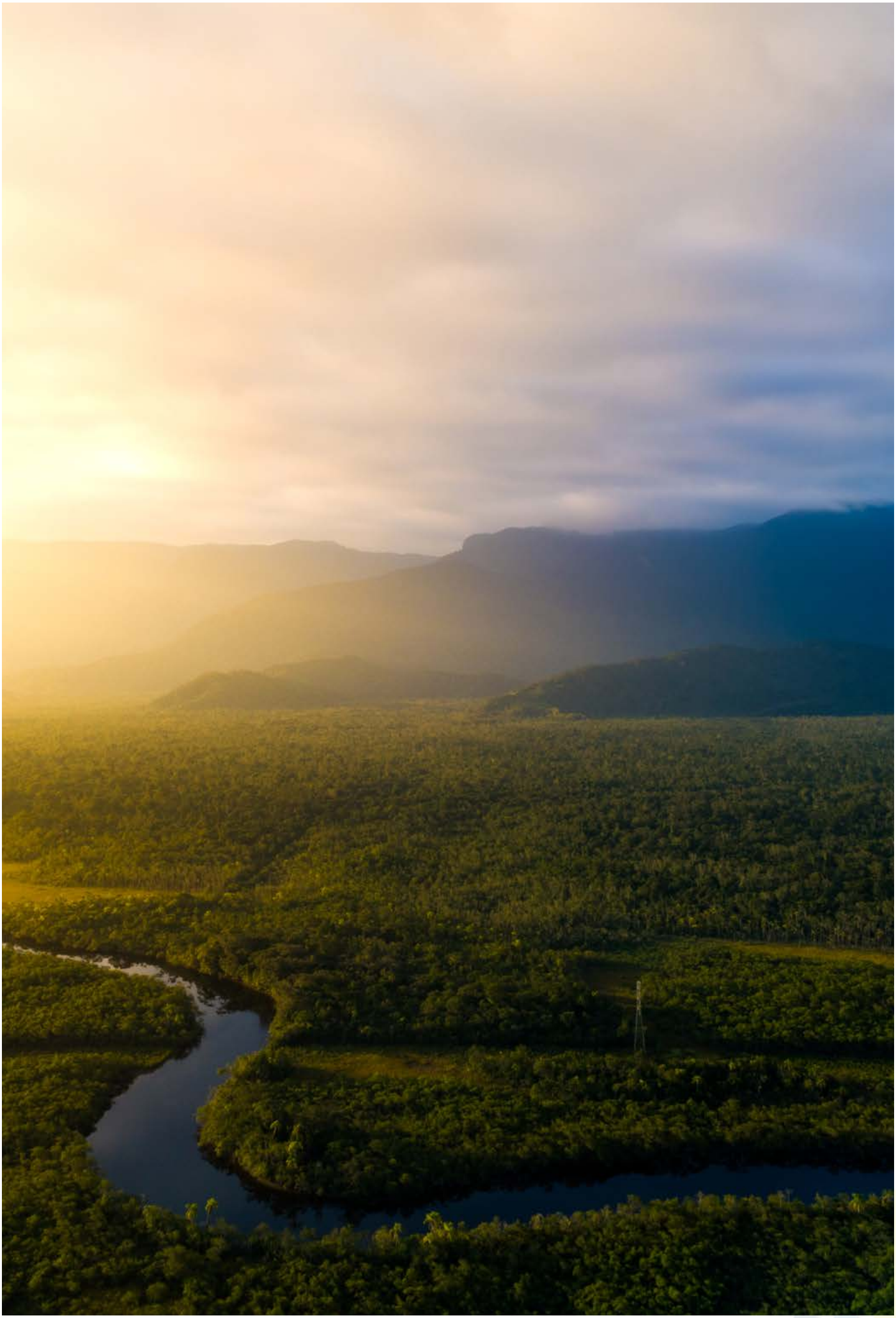
Ainsi, pour atteindre les objectifs visés par le Pacte, trois types d'intervention seront développées :

- Afin de mobiliser des investissements plus importants, plus nombreux et de meilleure qualité, il conviendra de développer l'approche PPP pour faciliter l'entrée du secteur privé, en l'occurrence des banques commerciales, dans le processus de financement du secteur agricole en mettant un accent particulier sur l'accès au financement pour les exploitants agricoles dans une perspective de promotion de l'agrobusiness.
- Aussi, le pacte mettra en place des mécanismes de financement des promoteurs d'exploitations agricoles par l'élaboration d'un cadre de financement susceptible d'appuyer, sous diverses formes, des initiatives de jeunes et de femmes, tenant compte des profils variés et activités visées en matière d'agrobusiness. À cet effet, des mécanismes de financement, aptes à garantir un accès durable des bénéficiaires au financement des institutions financières locales seront identifiés, en accordant une priorité à l'innovation.

- Afin de transformer des chaînes de valeur entières, le Pacte contribuera à la mise en place d'un cadre incitatif et d'un environnement favorable au développement des filières à promouvoir (manioc, banane plantain et riz). Cette intervention sera structurée autour des axes suivants : i) l'organisation des agriculteurs; ii) la structuration des relations entre les différents opérateurs depuis la production jusqu'à la mise sur le marché ; iii) le financement des acteurs des chaînes de valeur : iv) l'utilisation intégrée des terres agricoles ; v) la recherche et développement, la formation et le conseil agricoles ; vi) la mise à disposition des intrants améliorés, adaptés au sol gabonais et de la mécanisation ; vii) la valorisation de la production basée sur des technologies innovantes (conservation, transformation et commercialisation) ; viii) le développement rural à travers l'accès aux services sociaux de base ; ix) les plateformes multiservices. Elle visera l'incitation de l'investissement privé et la stimulation de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans le cadre des filières choisies.

En outre, à ce niveau, la transformation de l'agriculture créera de nouveaux besoins et des métiers innovants en rapport avec le développement des chaînes de valeur, auxquelles il faudra bien se préparer aussi bien du côté public (à travers la promotion de la formation professionnelle, formation des cadres, outils de financement innovants dans le secteur de l'agro-business, etc) que du côté du privé.

- Afin de promouvoir la facilitation de la transformation par le secteur public, mais dirigée par le secteur privé, la mise en œuvre du pacte mettra l'accent sur les mesures incitatives pour une implication plus large et inclusives du secteur privé, en l'occurrence les institutions financières locales.





4

Contribution des partenaires aux principales possibilités

Pour atteindre ces objectifs de production, les partenaires devront doubler leurs succès et optimiser l'effet de levier des opportunités nouvelles et existantes. Il s'agira pour les partenaires de faire plus de ce qui fonctionne, de manière plus efficiente et efficace.

Cartographie des partenaires.

Les principaux bailleurs de fonds extérieurs du secteur agricole sont : la Banque africaine de développement, le Fonds international pour le développement agricole et l'Agence française de développement, l'Agence japonaise de coopération, l'Union européenne et la FAO. Leur soutien au financement du Pacte devrait contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire du Gabon et développer les filières exportatrices.
Sur cette base, les partenaires techniques et financiers du Gabon devront orienter les investissements en considérant les points suivants :



Faire plus de ce qui fonctionne, de manière plus efficiente et efficace.

La mise en œuvre du programme GRAINE a relevé des acquis suivants :

- Le développement d'une approche Partenariat-Public-Privé (PPP) par la création de la SOTRADER, en partenariat avec OLAM afin de faciliter la commercialisation des produits.
- L'augmentation des surfaces agricoles cultivées par la mise à disposition de 17 000 hectares dédiés aux cultures vivrières et 30 000 hectares pour l'huile de palme.
- La mise en place des catalyseurs clés nécessaires au développement rural à travers la dotation de 100 000 FCFA par agriculteur la première année pour couvrir les frais de vie ou d'investissement.
- Il conviendrait de consolider ces acquis à travers l'accroissement des investissements ciblés.
- Toutefois, des contraintes ont été observées dans la mise en œuvre du programme GRAINE. Elles résultent de plusieurs facteurs que les partenaires techniques et financiers pourront intégrer dans la planification de leurs interventions.
- Il s'agit, entre autres, de :
- Revoir les superficies agricoles attribuées à chaque agriculteur en tenant compte du faible niveau de mécanisation actuel.
- Revoir l'approche de fidélisation des agriculteurs dans le programme.
- Assurer l'accès équitable à des semences de qualités adaptées au sol gabonais.
- Prendre des dispositions pour assurer une gestion plus rigoureuse des conflits homme-faune afin d'atténuer les pertes et dommages observés dans les exploitations agricoles.
- À titre illustratif, la Banque africaine de développement, à travers le lancement en 2019 du Programme d'appui au programme GRAINE, a capitalisé les leçons et les enseignements de la mise en œuvre de la première phase, et elle a proposé des mesures de mitigation à travers :
- L'ajout d'un volet infrastructures avec le développement de routes et d'infrastructures sociales de base pour augmenter l'attractivité du milieu rural.
- La formation des agriculteurs aux meilleurs pratiques pour augmenter les rendements.
- La gestion des coopératives pour augmenter les revenus des agriculteurs.

Optimiser l'effet de levier des opportunités nouvelles et existantes.

Le Pacte agricole du Gabon entend optimiser la performance des filières du manioc, de la banane plantain et du riz en se concentrant sur les moyens d'atténuer les défis courants, considérés comme des opportunités nouvelles, capables d'améliorer les volumes de production et la productivité des filières.

Le Plan de transformation de l'agriculture gabonaise décline deux niveaux d'opportunités liés particulièrement aux filières du manioc et de la banane plantain : i) la structuration et l'intégration de la filière dominée par des petits exploitants, notamment dans l'informel (manque de marché de gros) ; ii) le développement d'infrastructures de transport et de logistique spécifiques au secteur.

En effet, l'effet de levier correspondrait à : i) mettre en place des coopératives spécialisées dans la transformation du manioc et de la banane plantain et de ii) parvenir à réduire la pénurie de manioc à Libreville par le développement des infrastructures et de la logistique de transport adaptés, qui vise l'écoulement des produits depuis l'un des grands bassins de production, Lebamba.

L'amélioration de l'efficacité et de l'équité pour l'optimisation des opportunités nouvelles et existantes en matière de production et de productivité agricole requiert des investissements dans la collecte de données agricoles essentielles à la prise de décision. Il s'agit, d'une part, pour les partenaires du développement agricole du Gabon de disposer des informations en termes d'augmentation des superficies à cultiver, d'identification des besoins en matière de fertilisants, de semences améliorées, du niveau de structuration des coopératives spécialisées dans la production et la transformation ainsi que des besoins en financement. D'autre part, les actions d'optimisation devront aussi se focaliser sur les opportunités nouvelles qu'offre la ZLECAf et les technologies émergentes en matière agricole.

Il s'agit de diriger les interventions dans le développement i) des chaînes de valeur inclusives basées sur les priorités définies par les grands acteurs (Sodrater, Horta Gabon, Coopératives) et les associations (IGAD) de la filière ; ii) l'intensification agricole et la gestion foncière à travers la promotion et l'utilisation des semences améliorées d'engrais ; iii) la digitalisation du secteur par l'appui au mécanisme de suivi-évaluation, la collecte et l'analyse des données agricoles ainsi que la diffusion de l'information climatique.

Politique et bonnes pratiques agricoles durables.

La réalisation des opportunités d'investissement agricoles nécessitera la prise en compte par le gouvernement du Gabon des politiques et bonnes pratiques de haut niveau susceptibles de réduire la dépendance du pays aux importations.
Il s'agit en effet de :

- Faciliter l'appropriation institutionnelle par le Gabon des nouvelles technologies semencières sur les filières manioc, banane plantain et riz.

- Tirer parti du secteur privé en développant des approches de partenariat inclusives et participatives. Les enseignements tirés de l'expérience du PPP par la création de la SOTRADER devront être capitalisés.
- Développer des techniques d'exploitation agricole qui permettent une mise à l'échelle orientée vers l'agrobusiness par la mise en place de mécanismes de financement appropriés, favorisant l'accès d'un plus grand nombre d'exploitants agricoles à la mécanisation.


MCP



5

Un appel à l'action

La mise en œuvre du Pacte au Gabon permettra d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en focalisant ses actions sur les opportunités et les investissements exceptionnels suivants :

Principales opportunités

Les principales opportunités découleront des contraintes observées dans la mise en œuvre du programme GRAINE. Ces contraintes résultent de plusieurs facteurs que les partenaires techniques et financiers pourront intégrer dans la planification de leurs interventions.

Il s'agit, entre autres, de :

- Revoir les superficies agricoles attribuées à chaque agriculteur en tenant compte du faible niveau de mécanisation actuel.
- Revoir l'approche de fidélisation des agriculteurs dans le programme.
- Assurer l'accès équitable à des semences de qualité adaptées au sol gabonais.
- Structurer et intégrer la filière dominée par des petits exploitants, notamment dans l'informel (pas de marché de gros).
- Développer les infrastructures de transport et de logistique spécifiques au secteur.
- Prendre des dispositions pour assurer une gestion plus rigoureuse des conflits homme-faune afin d'atténuer les pertes et dommages observés dans les exploitations agricoles.



Investissements exceptionnels nécessaires.

Des principales opportunités, découleront des défis d'investissement nécessaires à la réalisation des objectifs du Pacte.
Ces investissements exceptionnels se situent à trois niveaux :

Mobiliser des investissements plus importants, plus nombreux et de meilleure qualité :

- Développer l'approche PPP pour faciliter l'entrée du secteur privé, en l'occurrence les banques commerciales, dans le processus de l'accès au financement des exploitants agricoles dans une perspective de promotion de l'agrobusiness.
- Élaborer un cadre de financement susceptible d'appuyer, sous diverses formes, des initiatives de jeunes et de femmes, tenant compte des profils variés et des activités visées en matière d'agrobusiness.
- Transformer les chaînes de valeur entières : mise en place d'un cadre incitatif et d'un environnement favorable au développement des filières à promouvoir (manioc, banane plantain et riz) autour des axes suivants :
- Organisation des agriculteurs.
- Structuration des relations entre les différents opérateurs depuis la production jusqu'à la mise sur le marché.
- Financement des acteurs des chaînes de valeur.
- Utilisation intégrée des terres agricoles.
- Recherche et développement, formation et conseil agricoles.
- Mise à disposition des intrants améliorés, adaptés au sol gabonais, et de la mécanisation.
- Valorisation de la production basée sur des technologies innovantes (conservation, transformation et commercialisation).
- Développement rural à travers l'accès aux services sociaux de base, et des plateformes multiservices.
- Création de nouveaux besoins et de métiers innovants en rapport avec le développement des chaînes de valeur.
- Promouvoir la transformation par le secteur public, mais dirigée par le secteur privé :

Élaboration et mise en œuvre des mesures incitatives pour une implication plus large et inclusive du secteur privé, en l'occurrence des institutions financières locales.





6

Mise en œuvre

Afin de stimuler l'action et d'obtenir des résultats à grande échelle pour atteindre les objectifs fixés par le Pacte, une préparation des plans détaillés de mise en œuvre post-Sommet Dakar 2 et avenants sera nécessaire.

Toutefois, la mise en œuvre du Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture du Gabon devra se greffer sur le dispositif institutionnel d'exécution, qui a permis la mise en œuvre du Projet d'appui au programme GRAINE-phase 2 (PAPG 2), financé par la Banque africaine de développement, en tenant compte au préalable des différentes phases suivantes :

Création d'un Conseil présidentiel de haut niveau.

Afin de parvenir à un approvisionnement des produits alimentaires et agricoles et d'obtenir les résultats à grande échelle pour atteindre les objectifs fixés par le Pacte, il conviendrait de stimuler l'action à travers la création d'un Conseil présidentiel de haut niveau. En tant qu'instance hiérarchique de niveau supérieur, politique et techniquement reconnu, le Conseil garantira la cohérence du Pacte et son arrimage à la vision du plan « Gabon Émergent 2025 ».

Sa création et sa composition feront l'objet d'un décret présidentiel qui fixera la nature et les attributs des membres. De nature ad hoc, elle restera opérationnelle tout au long de la mise en œuvre du Pacte.



Coordination et supervision

La coordination du Pacte sera assurée par le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, qui assure la tutelle du programme GRAINE (MAEPG). Le Secrétariat général du MAEPG sera l'organe d'exécution, et l'Unité de coordination du Pacte (UCP) sera greffée à l'Unité de coordination de l'étude (UCE), mise en place dans le cadre du Projet d'appui au programme GRAINE-phase 2 (PAPG 2) et du Projet d'appui à la transformation de l'agriculture et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole et l'agrobusiness (PASTA-PEJA), et sera chargée de la mise en œuvre du Pacte. Comme l'UCE, l'UCP sera constituée d'un coordonnateur assisté d'un pool d'experts à recruter à la tâche, selon les besoins en main d'œuvre et soumis pour approbation au Conseil présidentiel.

Le comité de pilotage déjà en place pour le suivi du programme GRAINE assurera, de fait, le pilotage du Pacte. Sa fonction sera notamment i) de suivre l'exécution du Pacte ; ii) de veiller à la cohérence et à la planification des activités éligibles ; iii) de faire la revue annuelle du rapport d'activité, du programme technique et du budget ; iv) d'évaluer les impacts liés à la réalisation des objectifs du Pacte ; v) d'identifier les opportunités et contraintes d'amélioration des impacts du Pacte ; vi) de s'assurer de la conformité technique et méthodologique des objectifs du Pacte et des politiques sectorielles pertinentes en lien avec l'alimentation et la nutrition.

Les Comités de coordination technique provinciaux (CCTP), créés pour le PAPG 2 et présidés par les gouverneurs des provinces, assureront la supervision des activités du Pacte. Ces comités, dont le secrétariat sera assuré par les directeurs provinciaux de l'agriculture, se réuniront périodiquement pour examiner l'état d'avancement des activités du Pacte au niveau des différentes zones prioritaires retenues, et pour formuler des recommandations pour faciliter sa mise en œuvre.
Ce dispositif décentralisé contribuera à une meilleure information des acteurs locaux, à une démarche inclusive et à la résolution des problèmes rencontrés.



Mobilisation des ressources et contrats de performance et financement basés sur les résultats.

La mobilisation des ressources et les contrats de performance et de financement basés sur les résultats devra être soigneusement évaluée.
D'abord, l'alignement sur les opportunités, nouvelles et existantes, et les options d'investissement exceptionnelles nécessaires, telles que définies dans le Pacte, doit primer sur l'alignement sur les procédures de financement des partenaires techniques et financiers.
Ensuite, l'adéquation entre la stratégie de mobilisation des ressources et l'atteinte des objectifs du Pacte sera systématiquement développée. Cette approche permettra de disposer de cadres de performance plus réalistes, indispensables aux partenaires avant de pouvoir envisager la planification des appuis budgétaires.

La principale modalité de mise en œuvre des actions en termes de priorités du Pacte sera donc une approche par projet. La gestion des financements basés sur les résultats, entrant dans le cadre des investissements exceptionnels, pourra rester spécifique aux procédures de chaque partenaire financier impliqué.

Pour une gestion plus flexible des contrats de performance, des « fonds communs » pourront être développés, tout en offrant un cadre unique de mobilisation des crédits sur la base des résultats.

La stratégie de mobilisation des ressources devrait s'opérer sur la base des modalités et principes de partenariat, en s'inscrivant dans une démarche de consultation et de planification stratégique et programmatique multi-bailleurs.

En conformité avec les objectifs à réaliser, les appuis aux différentes actions du Pacte pourront adopter de manière combinée, différentes modalités de financement :
- Les fonds propres de l'État du Gabon (budgets de fonctionnement et d'investissement) sur la base des revenus publics nationaux.
- Des financements directs ciblés sur les actions principales du Pacte, définis selon des modes de gestion spécifiques (approche par projet).
- Un financement commun d'un groupe de bailleurs, qui pourra se faire sous plusieurs formes, notamment par un panier commun, sous la gestion d'un ordonnateur national.

Capacité de mise en œuvre et solutions aux capacités limitées.

La capacité de mise en œuvre des actions du Pacte ainsi que les solutions aux capacités limitées reposeront sur le dispositif institutionnel déjà existant et mis en place par le Projet d'appui au programme GRAINE de la Banque africaine de développement.



Risques et atténuation

Les principaux risques susceptibles d'entraver la mise en œuvre du Pacte sont liés à :

i) la faible capacité institutionnelle et organisationnelle pour une planification et une mise en œuvre efficiente des actions du pacte

ii) la faible capacité de mobilisation des ressources financières internes et externes

iii) la faible implication des parties prenantes quant au processus de mise en œuvre du Pacte

iv) la survenance des crises socio-politiques et la persistance des conflits homme-faune dans le pays

v) la persistance de crises économiques et financières internationales

vi) la crise énergétique et la volatilité des cours mondiaux des produits agricoles

vii) la non-coordination des interventions et la non-maîtrise des procédures des PFT et les lourdeurs dans l'acquisition, qui constituent des risques pouvant jouer négativement sur le respect du calendrier d'exécution du Pacte et de l'atteinte des résultats

viii) la mauvaise gouvernance du secteur agricole et le faible niveau de transparence dans la gestion des CCTP

ix) la faible interconnectivité des acteurs dans le processus de transformation des chaînes de valeur.

Les mécanismes d'atténuation seront, dans la plupart des cas, bien identifiés. Des solutions existent, mais leur mise en œuvre n'est pas toujours effective, soit par manque de ressources, soit par une insuffisance de compétence.
Toutefois, des actions relatives

i) à la rationalisation dans la gestion des ressources financières et du potentiel organisationnel

ii) à l'implication des acteurs locaux dans le processus de transformation des chaînes de valeur à travers des actions de structuration et de formation des coopératives et des comités de gestion impliquant les femmes, et la promotion d'actions spécifiques pour l'agrobusiness permettant une meilleure exécution du Pacte

iii) au développement d'un cadre incitatif à l'implication du secteur privé comme facilitateur des démarches PPP qui sont autant des mesures d'atténuation réalisables.

Plus spécifiquement, la promotion des bonnes pratiques en matière de financement agricole devra permettre d'atténuer les impacts négatifs liés à la faible capacité à mobiliser des investissements plus importants, plus nombreux et de meilleure qualité.
Le Pacte prendra en compte un certain nombre de mesures qui devraient permettre d'atténuer l'impact négatif de sa mise en œuvre.



7

Déclaration du Gouvernement et des partenaires

Le Gabon mobilisera de 711 millions de dollars américains pour la mise en œuvre du PAPG2 et du PRODICVA 2 sur la période 2023-2028 :

- 83 millions de dollars de financement public, en partie sur le budget de l'État.
- 250 millions de dollars au titre des dépenses d'investissement sur fonds propres, y compris les contributions des bailleurs de fonds.
- 276 millions de dollars supportés par le secteur privé.

Avec un investissement de 628 millions de dollars, le Gabon peut atteindre ces objectifs de production actualisés ainsi que l'autosuffisance alimentaire, générant des progrès significatifs vers l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition en Afrique.





COMPACT GABON POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

